Université de Montréal et du monde.

École de criminologie
Faculté des arts et des sciences

Consignes pour l'admission au programme de doctorat en criminologie - Automne 2027 [1]

Bonjour !

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au programme de doctorat en criminologie de l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

L'École constitue la plus importante unité de recherche et d'enseignement en criminologie de toute la francophonie. Elle compte sur un corps professoral composé de 31 professeures et professeurs dont les expertises couvrent un large éventail de domaines en criminologie. Elle s'appuie aussi sur un environnement de recherche dynamique, notamment grâce au Centre international de criminologie comparée (CICC), ainsi qu'à différents Centres et Chaires de recherche

Voici quelques renseignements généraux pour vous accompagner dans le processus de dépôt de votre demande d'admission à ce programme d'études.

1. DATES LIMITES

Pour un début de programme de doctorat en criminologie à l'automne 2027, votre demande d'admission doit être soumise à partir du 1er août 2026 et au plus tard le 1er mai 2027. Veuillez noter que les admissions sont offertes uniquement au trimestre d'automne. Aucune admission n'est possible aux trimestres d'hiver et d'été.

À l'attention des candidates et candidats internationaux : il faut prévoir plusieurs mois après le dépôt de votre demande d'admission pour recevoir la décision de l'Université de Montréal, puis obtenir vos documents d'immigration, soit le Certificat d'acceptation du Québec et le permis d'études. Veillez à vous y prendre suffisamment à l'avance afin d'éviter tout délai qui pourrait vous empêcher de débuter votre programme au trimestre d'admission envisagé. Nous vous suggérons donc de déposer votre demande au plus tard le 1er février 2027. Des renseignements entourant ces démarches sont fournis ici.

[1] Ce document a entièrement été élaboré et rédigé par le département de démographie et des sciences de la population de l'université de Montréal, puis adapté par l'École de criminologie afin de refléter les particularités de son contexte.

2. STRUCTURE DU PROGRAMME DE DOCTORAT EN CRIMINOLOGIE

La structure complète du programme de doctorat en criminologie est disponible ici, et nous vous invitons à la parcourir attentivement.

D'autres détails importants figurent sur la page Web du programme de doctorat en criminologie, disponible ici. Vous y trouverez notamment le guide des études au doctorat ici des informations générales sur le soutien financier (ici), les expertises de recherche du corps enseignant (ici).

3. EXIGENCES D'ADMISSION

Veuillez lire attentivement les conditions d'admissibilité au programme de doctorat en criminologie, décrites ici. Pour les équivalences internationales relatives aux notes minimales requises et aux diplômes reconnus par l'Université de Montréal, veuillez les consulter ici.

Un Guide du candidat aux cycles supérieurs, préparé par les Études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal, est accessible ici.

4. ANNÉE PRÉPARATOIRE

Les personnes étudiantes qui ne détiennent pas de maîtrise en criminologie de l'Université de Montréal peuvent être tenues de compléter une année préparatoire d'un maximum de 30 crédits. Cette année préparatoire vise à faire acquérir les connaissances criminologiques complémentaires à la formations antérieure et nécessaires à l'intégration dans le programme régulier de doctorat. Les cours susceptibles d'être exigés sont détaillés dans le guide des études au doctorat dans la section doctorat préparatoire et cours complémentaires ici
Seules les personnes admises au doctorat en criminologie ont accès à l'année préparatoire

5. TROUVER SA DIRECTION DE RECHERCHE

Avant de déposer votre demande d'admission, vous devez obligatoirement avoir obtenu l'accord d'un membre du corps professoral de l'École de criminologie pour diriger vos travaux ou votre projet de recherche. Il est donc de votre responsabilité de communiquer avec les professeures et professeurs dont les intérêts de recherche correspondent à votre projet afin de discuter de la possibilité d'une supervision

Pour orienter votre recherche d'une direction de recherche, des informations incontournables sont rassemblées ici. La liste des membres du corps professoral de l'École, leurs principaux intérêts de recherche et leurs adresses courriel sont disponibles ici.

6. DEMANDE D'ADMISSION

Pour la soumission de votre demande d'admission au programme de doctorat en criminologie, rendez-vous ici. Des informations détaillées sur la procédure de dépôt d'une demande d'admission sont disponibles ici. Pour des renseignements généraux sur les admissions à l'Université de Montréal, consultez la page Web suivante. En cas de questions relatives à votre demande d'admission en ligne, vous pouvez joindre l'équipe du Service de l'admission et du recrutement ici.

Les documents additionnels à fournir en accompagnement de votre formulaire de demande d'admission de l'Université de Montréal sont :

- Formulaire départemental, à remplir dûment et à téléverser dans votre Centre étudiant.
- Deux lettres de recommandation dont idéalement une du directeur ou de la directrice de recherche au deuxième cycle, s'il y a lieu. Les lettres devraient mettre l'accent sur les qualités académiques de la personne candidate (p. ex : résultats scolaires, contribution scientifique, bourses et distinctions), son expérience en recherche et la qualité du projet proposé.

Il est fortement recommandé de payer les frais de demande d'admission en ligne à l'aide d'une carte de crédit. Vous pouvez procéder au paiement avec une carte personnelle ou la carte d'une personne tierce. Veuillez noter que votre demande ne sera pas traitée tant que le paiement ne sera pas réglé. Consultez la page Web intitulée Payer les frais d'admission pour davantage de renseignements sur les modes de paiement d'une demande d'admission.

7. FINANCEMENT DES ÉTUDES

L'École de criminologie peut normalement offrir un appui financier aux étudiant.es nouvellement admis au programme de doctorat, entre autres grâce au Fonds de la Faculté des arts et des sciences qui lui est alloué. La direction de recherche peut également vous soutenir si elle dispose de fonds de recherche.

Vous pouvez, par ailleurs, participer aux concours de bourses des grands organismes subventionnaires fédéral, le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH, voir les occasions de financement ici), et provincial, les Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQ, voir les occasions de financement ici).

Pour rester à l'affût d'autres occasions de bourses, les Études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal ont conçu une page Web à cet effet ici.

Depuis plusieurs années déjà, l'Université de Montréal possède un programme de Bourses d'exemption permettant aux étudiant.es internationaux de payer, durant leur période de scolarité, les mêmes droits de scolarité que les étudiant.es québécois. Il est donc possible, grâce à cette bourse, de bénéficier d'une exemption appliquée aux droits de scolarité normalement exigés aux

étudiant.es internationaux. Vérifiez les critères d'admissibilité ici. Une foire aux questions sur les droits de scolarité est également disponible.

8. THÈSE DE DOCTORAT

Un document de référence, rédigé et publié par le Vice-rectorat adjoint aux Études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal, s'intitulant Guide des mémoires et des thèses regroupe les informations importantes sur la réalisation et l'évaluation des mémoires et thèses.

9. LANGUE D'INSTRUCTION

L'Université de Montréal est une université francophone et tous les cours sont enseignés en français. Pour les personnes candidates n'ayant pas fait leurs études en français, il pourrait être exigé de passer le test d'évaluation de français (TEF). Les thèses de doctorat doivent normalement être rédigées en français. Des exceptions sont possibles et il faut alors demander l'autorisation de rédiger votre thèse dans une langue autre que le français en justifiant les raisons de la demande. Les consignes entourant la langue de rédaction de la thèse sont présentées à la page 10 du Guide des mémoires et des thèses.

10. SE LOGER À MONTRÉAL

Les résidences universitaires de l'Université de Montréal sont une option d'hébergement à prix raisonnable à proximité de l'École de criminologie. Pour assurer votre place, réservez-la dès que vous recevez votre lettre d'admission.

Si vous envisagez un logement à l'extérieur du campus, l'équipe des Services à la vie étudiante (SAÉ) de l'Université de Montréal a préparé un guide pratique pour une recherche efficace (ici) et rassemblé sur une page Web plusieurs liens qui pourraient vous être utiles ici.